

# FOCUS 2012-1

## Analyse de l'évolution du nombre d'enfants par âge



**Office national  
d'allocations familiales  
pour travailleurs salariés**

Rue de Trèves 70  
1000 Bruxelles  
Tel.: 02-237 26 76  
E-mail: [research@rkw-onafts.fgov.be](mailto:research@rkw-onafts.fgov.be)  
Website: [www.onafts.be](http://www.onafts.be)

Editeur responsable : Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés

Pour tous renseignements : ONAFTS  
Département Appui – Recherche et Finances  
Rue de Trèves 70 - 1000 Bruxelles

courriel : [research@onafts.fgov.be](mailto:research@onafts.fgov.be)

[www.onafts.be](http://www.onafts.be) ou [www.allocationfamiliale.be](http://www.allocationfamiliale.be)

Des exemplaires supplémentaires peuvent être obtenus sur demande.

courriel : [economaat@onafts.fgov.be](mailto:economaat@onafts.fgov.be)

La reproduction d'extraits de ce rapport est permise à condition d'en mentionner la source.  
**Cette étude est purement informative et ne peut pas être considérée comme un document permettant de revendiquer certains droits.**

## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>1. Evolution des effectifs .....</b>	<b>2</b>
<b>1.1 Le régime des travailleurs salariés .....</b>	<b>2</b>
1.1.1 Nombre total .....	2
1.1.2 Allocations de naissance .....	3
1.1.3 Par catégorie d'âge.....	5
<b>1.2 Le régime des prestations familiales garanties (PFG) .....</b>	<b>8</b>
1.2.1 Nombre total .....	8
1.2.2 Allocations de naissance .....	10
1.2.3 Par catégorie d'âge.....	11
<b>1.3 Le régime des travailleurs indépendants .....</b>	<b>13</b>
1.3.1 Nombre total .....	13
1.3.2 Allocations de naissance .....	14
1.3.3 Par catégorie d'âge.....	15
<b>1.4 Le secteur public .....</b>	<b>18</b>
1.4.1 Nombre total .....	18
1.4.2 Par catégorie d'âge.....	20
<b>1.5 Comparaison entre les régimes.....</b>	<b>23</b>
<b>2. Analyse de l'évolution future du nombre d'enfants par âge et recherche d'un modèle prédictif.....</b>	<b>24</b>
<b>2.1 Choix de la méthode.....</b>	<b>24</b>
<b>2.2 Evolution 2009-2010.....</b>	<b>26</b>
2.2.1 Choix des données .....	26
2.2.2 Migrations .....	28
2.2.3 Evolution du nombre total d'enfants.....	30
2.2.4 Evolution démographique par âge .....	30
2.2.5 Matrice de transition .....	32
<b>2.3 Projections pour le futur .....</b>	<b>34</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>37</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>40</b>

## **Introduction**

En Belgique, il existe différents régimes dans lesquels sont payées les allocations familiales : le régime des travailleurs salariés, le régime des prestations familiales garanties, le régime des travailleurs indépendants et le régime du secteur public. Au cours de ces dernières décennies, le nombre d'enfants a évolué de manière relativement différente d'un régime à l'autre. L'intérêt d'examiner l'évolution du nombre d'enfants est que ce nombre influence directement les dépenses en matière d'allocations familiales. Plus particulièrement, la répartition par âge permet de déterminer les dépenses liées au supplément d'âge et au supplément annuel.

La première partie de cette étude présente l'historique de l'évolution du nombre d'enfants de 0 à 24 ans pour chacun des régimes, et ce, afin d'en dégager les grandes tendances démographiques et de voir s'il existe certains parallèles entre ces régimes. L'idée initiale étant d'identifier ces effectifs sur une génération complète d'enfants, l'analyse s'étendra donc sur la période allant de 1984 à 2011. L'étude se penchera plus spécifiquement sur l'évolution par catégorie d'âge.

La deuxième partie de cette étude propose un modèle démographique qui devrait permettre de prévoir l'évolution du nombre total d'enfants de 0 à 24 ans et l'évolution du nombre d'enfants par âge pour les années à venir, ainsi que les tendances démographiques sous-jacentes. Ce modèle a pour objectif de répondre à la question suivante : « Est-ce que le nombre d'enfants dans le régime des travailleurs salariés va continuer d'augmenter au cours des années à venir ? ».

L'intérêt de développer un tel modèle est qu'il devrait faciliter le calcul du budget, principalement en ce qui concerne l'évaluation des dépenses liées au supplément d'âge et au supplément annuel.

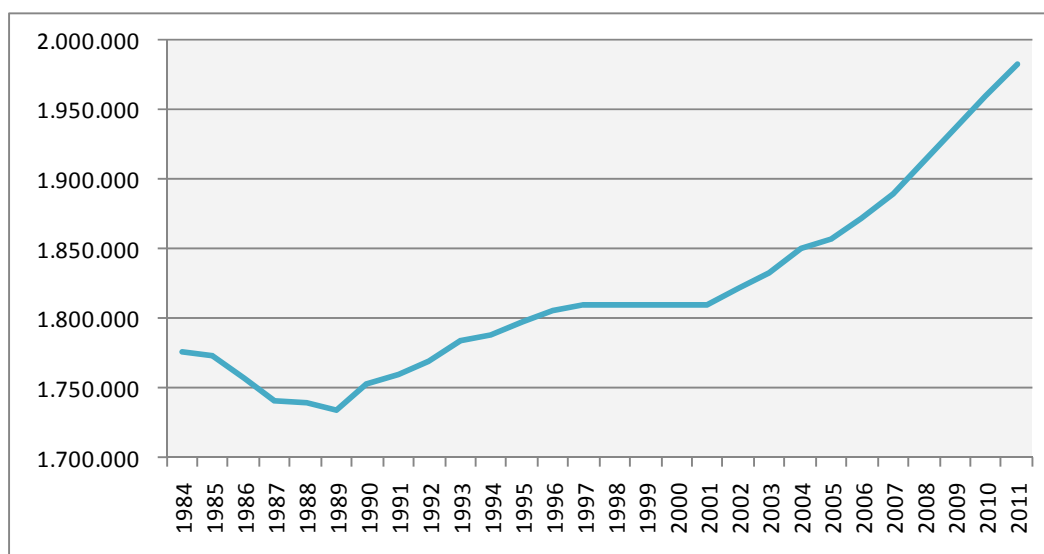
## 1. Evolution des effectifs

### 1.1 Le régime des travailleurs salariés

#### 1.1.1 Nombre total

L'étude analyse l'évolution du nombre d'enfants de 0-24 ans. Elle ne reprend pas les enfants âgés de plus de 25 ans puisqu'il s'agit des seuls enfants handicapés qui reçoivent les allocations familiales sans limite d'âge. En effet, depuis 1987, seuls les enfants bénéficiaires souffrant d'un handicap qui sont nés avant le 1<sup>er</sup> juillet 1966 (et qui avaient 21 ans le 1<sup>er</sup> juillet 1987) peuvent encore recevoir les allocations familiales sans limite d'âge<sup>1</sup>. Ce groupe de bénéficiaires de plus de 25 ans ne cesse de diminuer d'année en année et n'influence pas significativement l'évolution globale des enfants bénéficiaires dans le régime des travailleurs salariés.

**Graphique 1 : Evolution du nombre d'enfants de 0-24 ans dans le régime des travailleurs salariés (1984-2011)<sup>2</sup>**



Alors qu'en 1984, le régime des travailleurs salariés comptait un total de 1.776.243 enfants, il atteint 1.982.271 enfants de moins de 25 ans en 2011, soit une augmentation de 11,60 %. Le

<sup>1</sup> Etude focus 2010-1: Les allocations familiales pour attributaires invalides.

<sup>2</sup> Les effectifs de 0-24 ans figurent dans l'annexe 1.

nombre d'enfants diminue légèrement année après année entre 1984 et 1989. Ensuite il ne va cesser d'augmenter jusqu'en 2011. De manière générale, l'évolution est assez linéaire et se fait progressivement à l'exception de l'année 1990 où le régime subit une hausse plus importante que celle observée dans les quelques années suivantes. Cette hausse est la conséquence d'une forte augmentation des naissances à cette époque comme le montre le graphique 2.

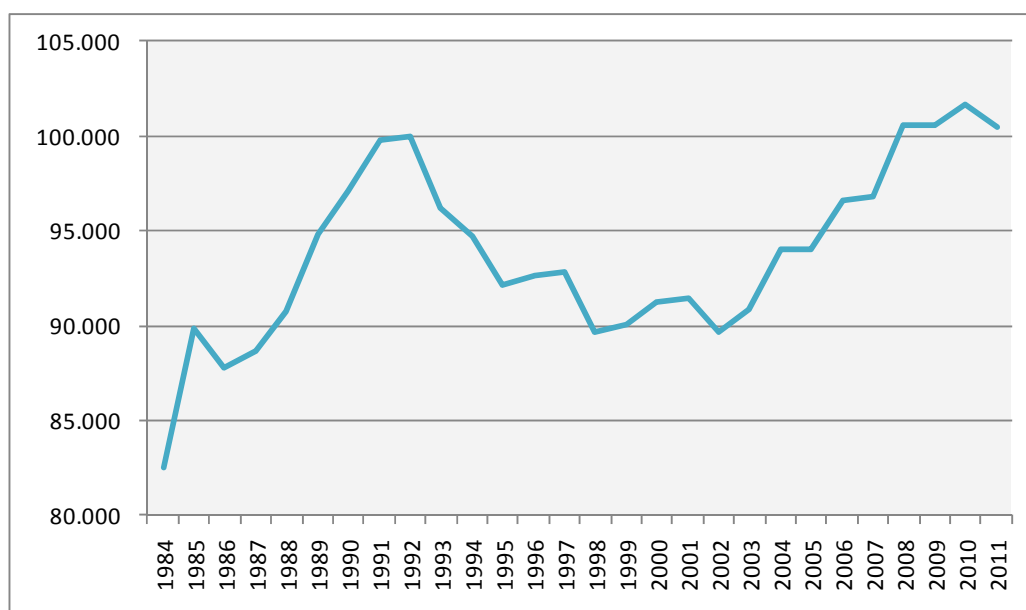
Depuis le début du régime, le nombre d'enfants qui poursuivent des études au-delà de l'obligation légale n'a cessé d'augmenter. De plus, la durée des études s'est fortement allongée ce qui a pour conséquence une entrée plus tardive sur le marché du travail. Ces éléments peuvent également expliquer l'augmentation du nombre d'enfants de ces 27 dernières années.

- En 1984, le régime des **travailleurs salariés** compte 1.776.243 enfants.
  - En 2011, il en dénombre 1.982.271.
- => **En 27 ans**, ce régime connaît une **augmentation de 11,60 %**.

### 1.1.2 Allocations de naissance

La structure d'âge et son évolution sont déterminées par les migrations entre régimes mais aussi par l'évolution du nombre de naissances. Un rapide coup d'œil sur celle-ci permettra donc de mieux comprendre l'évolution par catégorie d'âge.

**Graphique 2 : Evolution allocations de naissance dans le régime des travailleurs salariés (1984-2011)<sup>3</sup>**



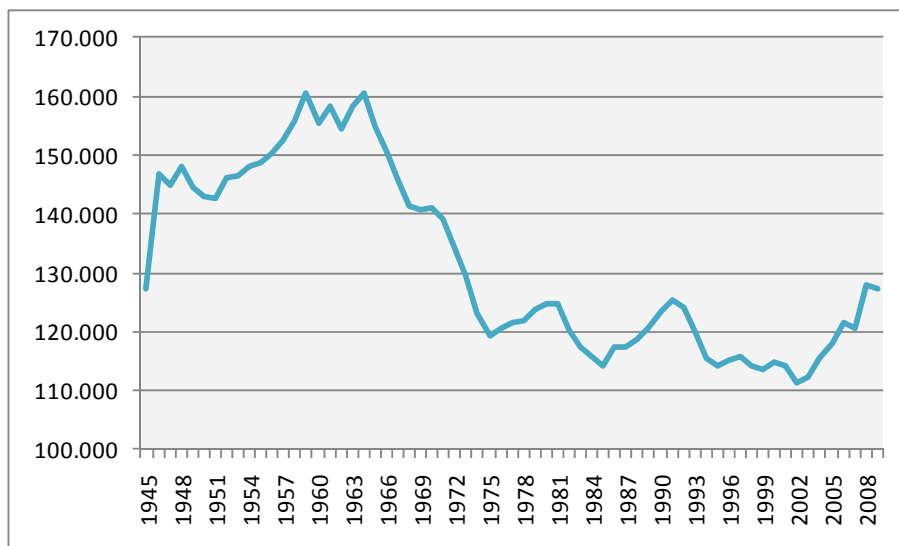
De 1984 à 2011, le régime des travailleurs salariés connaît une croissance globale du nombre d'allocations de naissances. Cette augmentation est composée de trois grands courants d'évolution : entre 1984 et 1992, une croissance assez élevée de plus de 21,00 % ; entre 1992 et 2002, une décroissance de 10,28 % et depuis 2002, une croissance de 12,00 %.

Ces tendances correspondent assez logiquement à l'évolution du nombre de naissances dans la population globale de la Belgique comme le montre le graphique suivant. On retrouve l'influence du baby-boom des années 1945-1965 et de son écho<sup>4</sup> au début des années 1990 qui se reflète dans l'évolution des groupes d'âge du régime des travailleurs salariés comme on le verra par la suite.

<sup>3</sup> Le nombre d'allocations de naissance pour ce régime figure dans l'annexe 5.

<sup>4</sup> D'après l'étude « Focus 2006-2: Perspectives d'avenir... Sur la base des tendances et prévisions actuelles. », au début des années 90, on a enregistré un léger effet d'écho, occasionné par la génération du baby-boom, qui s'est caractérisé par une augmentation du nombre des naissances. Les enfants nés au sommet de la génération du baby-boom avaient entre 25 et 30 ans au début des années 90 et ils ont alors commencé à fonder des familles, ce qui a entraîné à nouveau une augmentation du nombre de naissances.

**Graphique 3 : Evolution des naissances en Belgique (1945-2009)<sup>5</sup>**



En 27 ans, le nombre d'allocations de **naissance** connaît une **croissance** de **21,63 %**.

### 1.1.3 Par catégorie d'âge

Les données étant seulement disponibles pour certaines catégories d'âge dans l'historique des statistiques et non pour chaque âge, on analysera donc, dans la première partie de l'étude, l'évolution par catégorie d'âge, à savoir, celles des 0-5 ans, 6-11 ans, 12-15<sup>6</sup> ans et 16-24 ans. En effet, même si depuis 1997, les données sont disponibles pour la catégorie des 12-17 ans, ce n'était pas le cas avant pour tous les régimes. Dans la seconde partie de l'étude, le modèle sera quant à lui développé pour chaque âge : 0 an, 1 an, 2 ans,...<sup>7</sup>

<sup>5</sup> Source : DGSIE - Evolution du nombre de naissances vivantes.

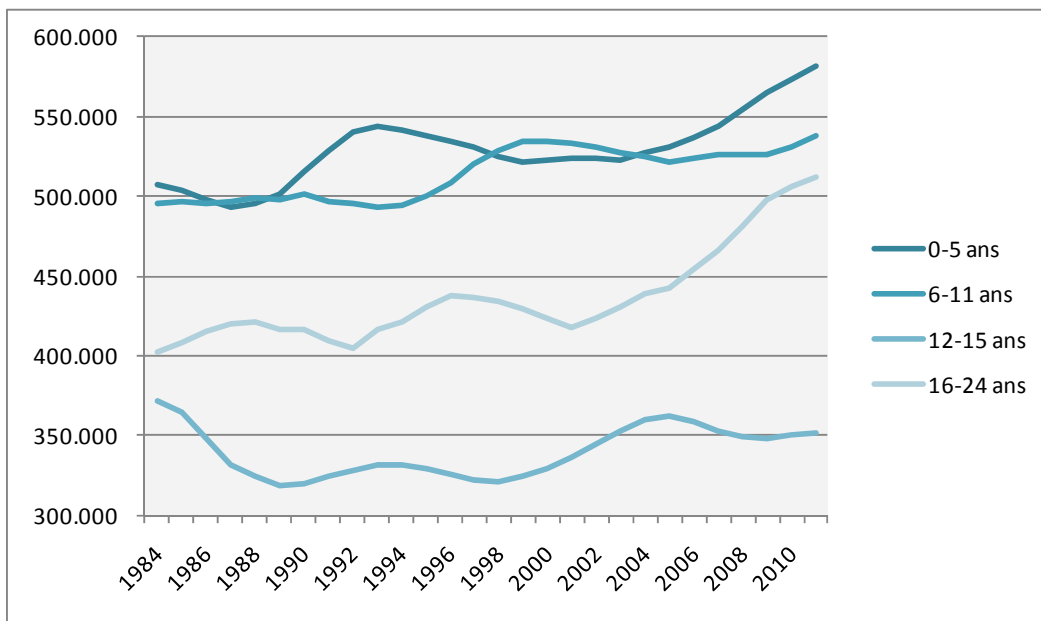
<sup>6</sup> Il est important de remarquer que cette catégorie est plus petite que les autres puisqu'elle ne couvre que 4 années.

<sup>7</sup> En effet, ce modèle est basé sur les chiffres du Cadastre des allocations familiales qui contient le nombre d'enfants pour chaque âge.



Dans le régime des travailleurs salariés, sur la période 1984-2011, les catégories qui comportent le plus grand nombre d'enfants sont les catégories 0-5 ans et 6-11 ans et celle qui en comporte le moins grand nombre est la catégorie des 12-15 ans.

**Graphique 4 : Evolution du nombre d'enfants par catégorie d'âge pour le régime des travailleurs salariés (1984-2011)<sup>8</sup>**



De manière générale, on peut dire qu'à l'exception de la catégorie d'âge 12-15 ans, toutes les catégories connaissent une augmentation globale durant ces 27 ans. La catégorie ayant subi la plus forte augmentation est celle des 16-24 ans (+ 27,11 %). La catégorie des 12-15 ans, quant à elle, diminue de 5,38 %.

En 27 ans, le nombre d'enfants de 0-5 ans a connu une augmentation totale de 14,74 % composée surtout de deux augmentations majeures, entre 1987 et 1993 et entre 1999 et 2011. Comme mentionné précédemment, ces augmentations correspondent à des hausses de la natalité dans le régime des travailleurs salariés. Hausses qui elles-mêmes coïncident avec les augmentations des naissances en Belgique, dues, entre autres, à l'écho du baby-boom.

<sup>8</sup> Les effectifs par catégorie d'âge figurent dans l'annexe 1.

La catégorie des enfants de 6-11 ans présente un profil d'évolution différent. Le nombre d'enfants est plutôt stable hormis une augmentation significative de 8,41 % entre 1993 et 2000. Cette hausse est également une conséquence de l'augmentation des naissances entre 1987 et 1990.

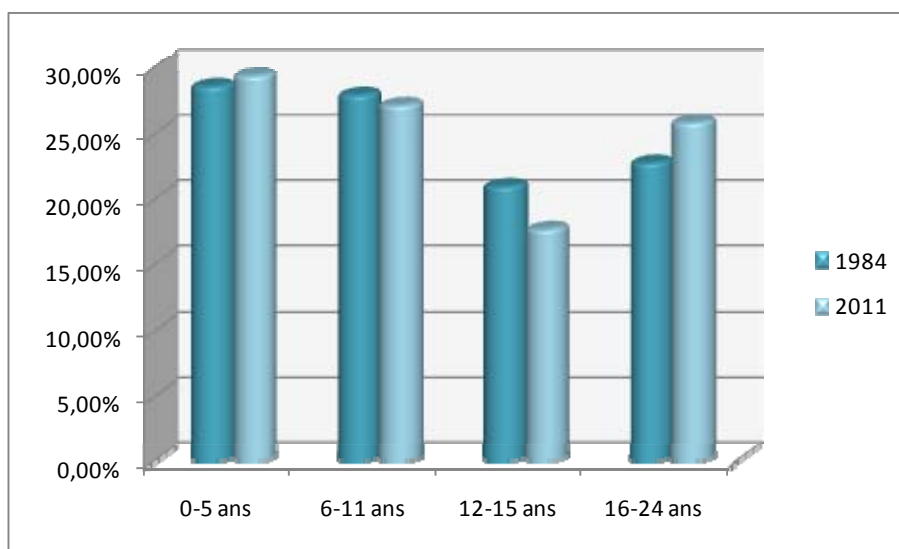
Quant à la catégorie des enfants de 12-15 ans, elle subit une baisse globale principalement caractérisée par une diminution importante de 14,17 % des effectifs entre 1984 et 1989, compensée par une augmentation de 12,62 % entre 1998 et 2005. Le reste du temps cette évolution est relativement stable.

Bien qu'il augmente également, le nombre d'enfants de 16-24 ans reste plus faible que le nombre d'enfants de 0-5 ans et 6-11 ans. On peut toutefois remarquer, qu'en 27 ans, cette catégorie a presque rattrapé les deux autres. Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'obligation scolaire a été portée à 18 ans en 1983 et que la scolarité des enfants de plus de 18 ans a proportionnellement augmenté ces dernières années.

- La plus forte **augmentation** => **16-24 ans** : +27,11 %.
- La plus forte **diminution** => **12-15 ans** : -5,38 %.

En 1984, la catégorie qui comprend le plus grand pourcentage d'enfants est la catégorie des 0-5 ans avec 28,52 %, suivie de près par la catégorie des 6-11 ans avec 27,89 %. Les catégories les moins représentées sont la catégorie des 16-24 ans avec 22,67 % et la catégorie des 12-15 ans avec 20,92 %.

**Graphique 5 : Comparaison de la répartition des enfants par catégorie d'âge dans le régime des travailleurs salariés (1984 et 2011)**



En 27 ans, le classement des catégories n'a pas changé. Bien que les deux premières catégories restent plus ou moins stables, on constate que la catégorie des 16-24 ans représente 3,15 % de plus qu'en 1984 et la catégorie des 12-15 ans, 3,18 % de moins. L'écart se creuse donc entre ces dernières.

En 2011, la catégorie d'âge qui compte

- le **plus** d'enfants => **0-5 ans** : 29,33 %,
- le **moins** d'enfants => **12-15 ans** : 17,74 %.

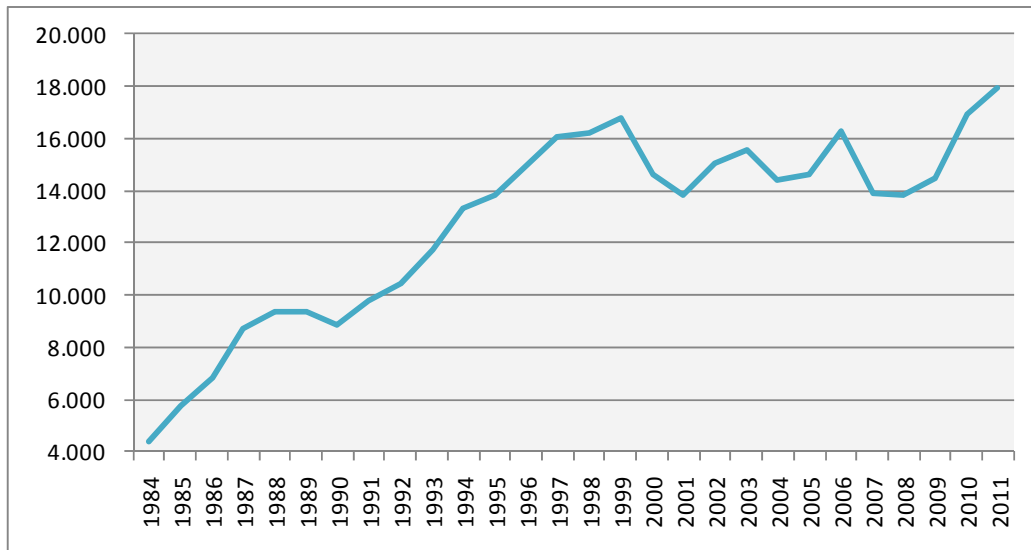
## **1.2 Le régime des prestations familiales garanties (PFG)**

### **1.2.1 Nombre total**

Un bref historique du régime des prestations familiales garanties permet de rappeler que ce régime résiduaire a été créé suite à la loi du 20 juillet 1971 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1972. Il a été développé en faveur des enfants pour lesquels aucun droit à des allocations familiales ne peut

être ouvert dans un autre régime belge, étranger ou international et est soumis à des conditions d'accès concernant les revenus et le lieu de résidence du demandeur et de l'enfant.

**Graphique 6 : Evolution du nombre d'enfants de 0-24 ans dans le régime des prestations familiales garanties (1984-2011)<sup>9</sup>**



Dans ce régime, le nombre d'enfants bénéficiaires de 0-24 ans évolue de manière spectaculaire. En 27 ans, les effectifs ont quadruplé, passant de 4.356 enfants à 17.929 enfants (soit une hausse de 311,59 %). La majeure partie de cette augmentation a lieu entre 1984 et 1999, ensuite l'évolution est plus fluctuante.

Cette évolution fluctuante pourrait être expliquée par la conjoncture économique et par l'immigration de demandeurs d'asiles fuyant leur pays. Ceux-ci n'entrent dès lors dans aucun autre régime d'allocations familiales traditionnel à leur arrivée en Belgique. Une fois qu'ils sont reconnus comme réfugiés, ils ont droit aux allocations familiales dans le régime des PFG.

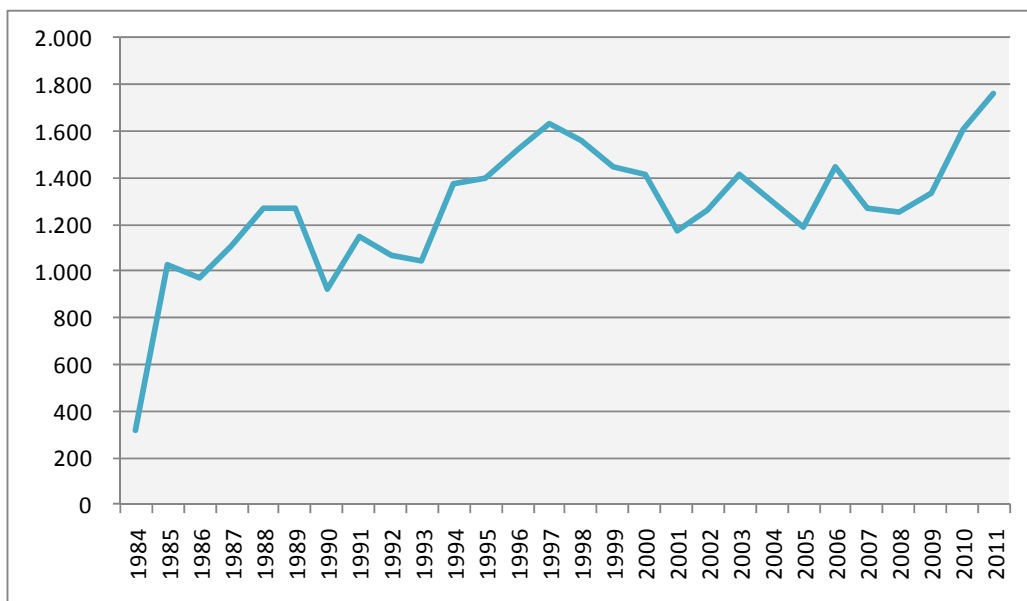
<sup>9</sup> Les effectifs de 0-24 ans figurent dans l'annexe 2.

- En 1984, le régime des **PFG** compte 4.356 enfants.
  - En 2011, il en dénombre 17.929.
- => **En 27 ans**, ce régime connaît une **augmentation de 311,59 %**.

### 1.2.2 Allocations de naissance

En 2011, il y a cinq fois plus d'allocations de naissances qu'en 1984.

**Graphique 7 : Evolution des allocations naissance dans le régime des prestations familiales garanties (1984-2011)<sup>10</sup>**



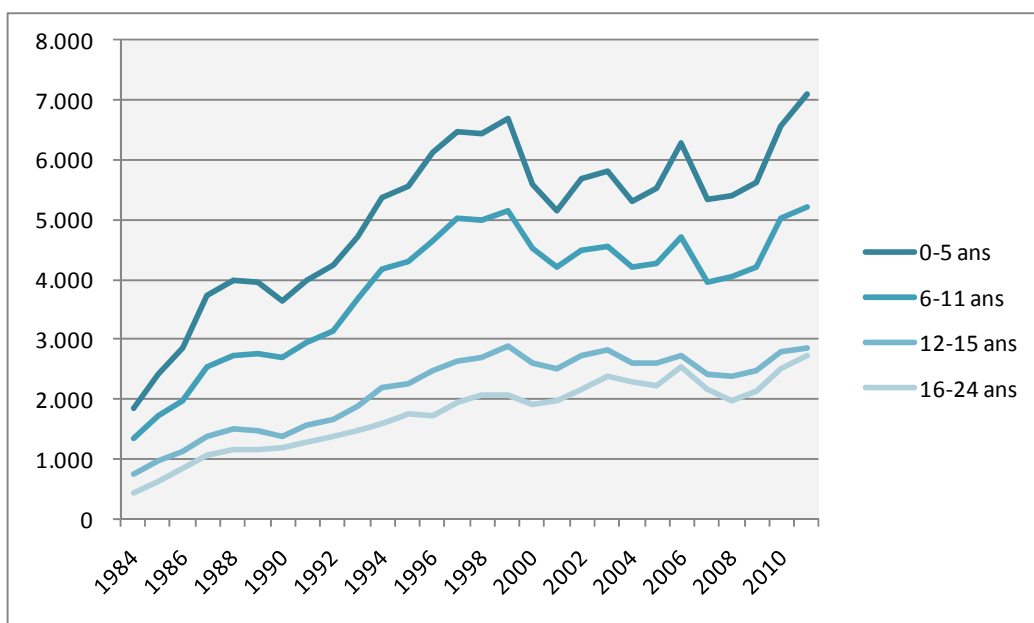
Un pic de croissance a lieu entre les années 1990 et 1998. Cette augmentation explique la croissance des effectifs de 0 à 5 ans sur cette même période comme présenté dans le paragraphe suivant. Le reste du temps l'évolution des allocations de naissance fluctue d'une année à l'autre.

<sup>10</sup> Le nombre d'allocations de naissance pour ce régime figure dans l'annexe 5.

En 27 ans, le nombre des allocations de **naissance** connaît une **croissance de 454,89 %**.

### 1.2.3 Par catégorie d'âge

**Graphique 8 : Evolution du nombre d'enfants par catégorie d'âge pour le régime des prestations familiales garanties (1984-2011)<sup>11</sup>**



Les quatre catégories d'âge suivent des évolutions assez similaires entre elles ainsi qu'avec l'évolution du total des enfants du régime des prestations familiales garanties. Bien qu'elle subisse aussi une augmentation globale, la courbe d'évolution de la catégorie des 16-24 ans est moins accidentée et son évolution est nettement moins spectaculaire que celle des autres catégories d'âges. L'explication de cette évolution pourrait être le fait qu'il y a moins d'enfants âgés de plus de 18 ans qui font des études dans ce régime.

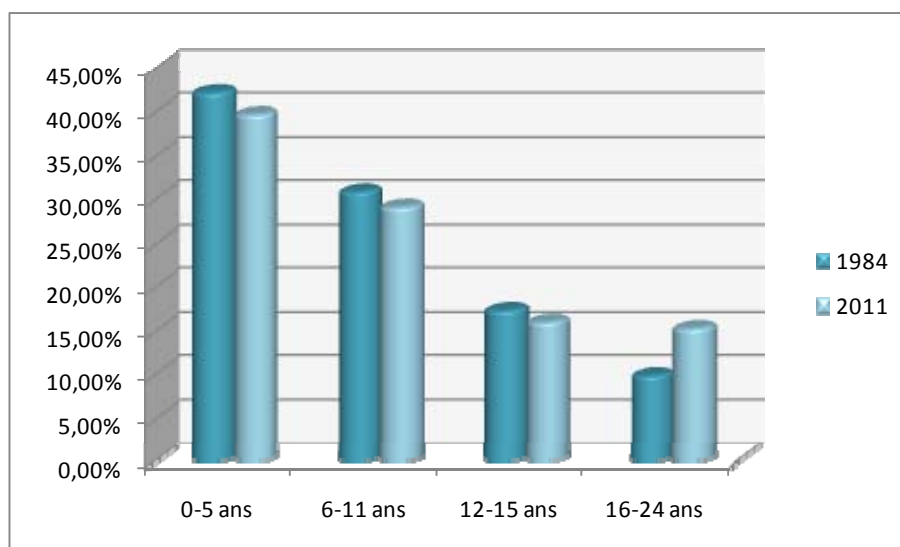
<sup>11</sup> Les effectifs par catégorie d'âge figurent dans l'annexe 2.

- La plus forte **augmentation** => **16-24 ans** : +541,69 %.

En 1984, la plus grande catégorie est celle des 0-5 ans suivie par celles des 6-11 ans et des 12-15 ans et en dernier vient la catégorie des 16-24 ans. En 2011, ce classement est toujours valable même si l'écart entre les catégories s'est fortement creusé.

En 1984, la catégorie des 0-5 ans représente à elle seule plus de 40 % des effectifs et la catégorie des 6-11 ans plus de 30 %. Les enfants de moins de 12 ans représentent donc déjà 72,89 % du total. La catégorie des 12-15 ans est nettement en-dessous avec 17,31 %, tandis que la catégorie des 16-24 ans se détache largement des 3 autres avec seulement 9,80 %.

**Graphique 9 : Comparaison de la répartition des enfants par catégorie d'âge dans le régime des prestations familiales garanties (1984 et 2011)**



En 2011, l'écart entre les catégories diminue légèrement. Par rapport à 1984, la part des 0-5 ans dans le régime diminue de 2,45 % et celle des 16-24 ans augmente de 5,48 %.

En 2011, la catégorie d'âge qui compte

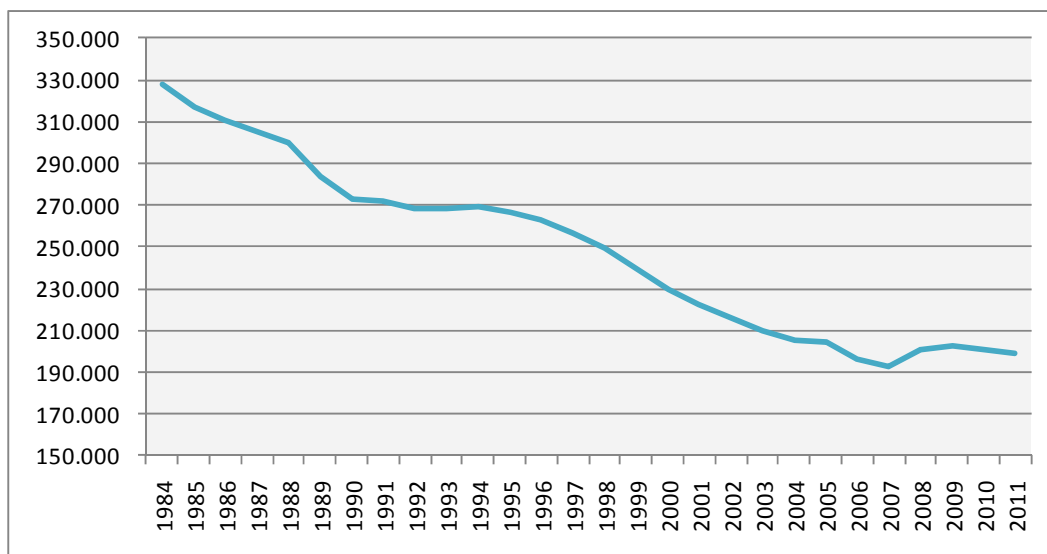
- le **plus** d'enfants => **0-5 ans** : 39,65 %,
- le **moins** d'enfants => **16-24 ans** : 15,28 %.

## 1.3 Le régime des travailleurs indépendants

### 1.3.1 Nombre total

Le nombre d'enfants dans le régime des travailleurs indépendants a littéralement chuté depuis l'année 1984, passant de 327.728 à 198.888 enfants, soit une perte de 39,31 %.

**Graphique 10 : Evolution du nombre d'enfants de 0-24 ans dans le régime des travailleurs indépendants (1984-2011)<sup>12</sup>**



D'après les études existantes<sup>13</sup>, on observe un glissement du régime des travailleurs indépendants vers le régime des travailleurs salariés et ce déjà depuis les années 60.

<sup>12</sup> Les effectifs de 0-24 ans figurent dans l'annexe 3.

<sup>13</sup> Etudes : « Focus 2006-3: Le régime des allocations familiales des travailleurs indépendants et le régime des travailleurs salariés - Etude comparative de la législation et de l'évolution des effectifs » et « Le régime des allocations familiales des indépendants 1992-2008 - Recensement 2009 ».



Ce transfert est dû, en partie, aux règles de priorités conditionnant l'accès à l'un ou l'autre de ces régimes. En effet, dans les ménages où le père est indépendant et la mère est salariée au moins à mi-temps, la mère a priorité sur le père et les prestations familiales sont payées dans le régime des travailleurs salariés.

En 2011, il apparaissait que 82.795 attributaires féminins ressortant du régime des travailleurs salariés (soit 7,38 % du total des attributaires de ce régime) avaient un partenaire indépendant.

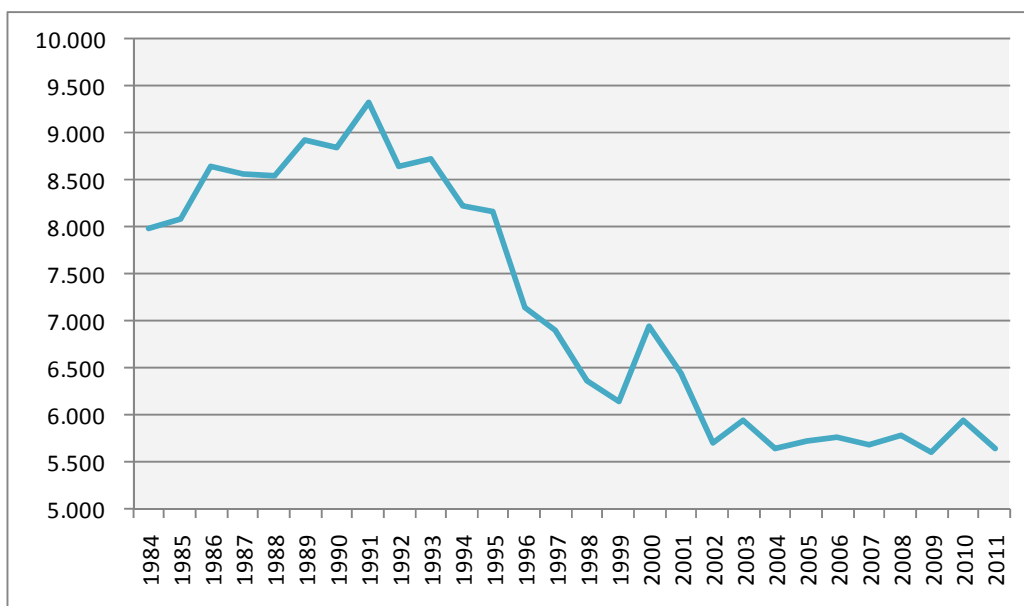
Remarquons aussi que, depuis le 1er janvier 2003, un travailleur salarié à temps partiel est considéré comme ayant principalement la qualité de travailleur salarié, lorsque sa durée de travail hebdomadaire comme salarié s'élève au moins à la moitié de la durée de travail hebdomadaire moyenne de son équivalent temps plein.

- En 1984, le régime des **travailleurs indépendants** compte 327.728 enfants.
    - En 2011, il n'en dénombre plus que 198.888.
- => **En 27 ans**, ce régime subit une **diminution** de **39,31 %**.

### 1.3.2 Allocations de naissance

L'évolution des allocations de naissance sur la période 1984-2011 se compose de deux grands courants : une augmentation de 16,65 % de 1984 à 1991 et une diminution de plus de 39,00 % à partir de 1991. Globalement, cela correspond à une décroissance de 29,33 % sur la totalité de la période étudiée. Cette décroissance est due au glissement du régime des travailleurs indépendants vers le régime des travailleurs salariés, comme expliqué précédemment.

**Graphique 11 : Evolution des allocations de naissances dans le régime des travailleurs indépendants (1984-2011)<sup>14</sup>**



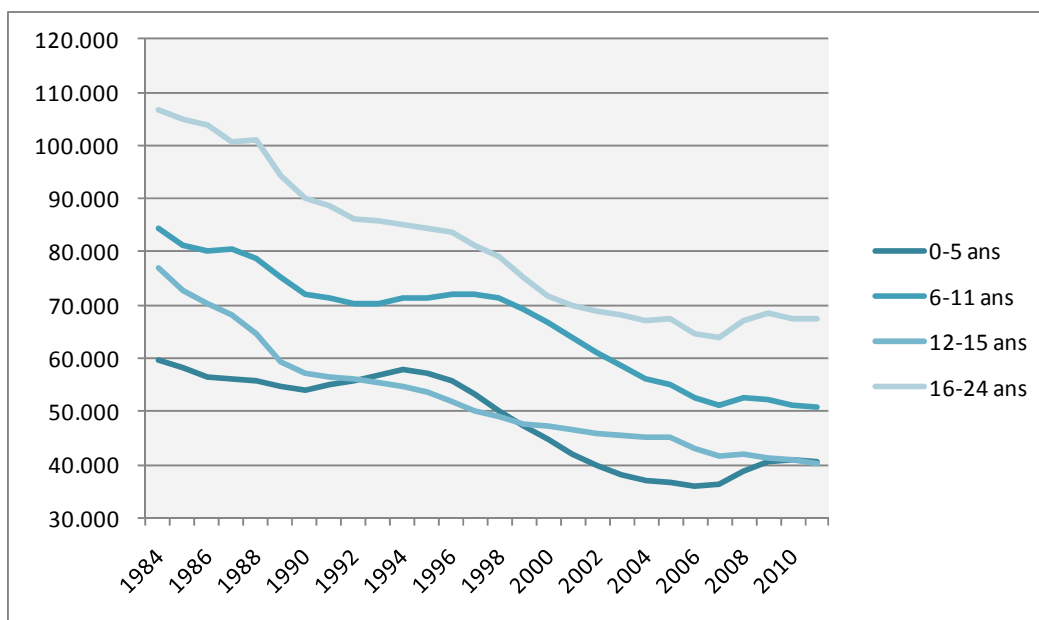
En 27 ans, le nombre d'allocations de **naissance** diminue de **29,33 %**.

### 1.3.3 Par catégorie d'âge

Les 4 catégories d'âge subissent une baisse globale. Contrairement au régime des travailleurs salariés, la catégorie qui comprend le plus d'enfants est la catégorie des 16-24 ans et celle qui en comporte le moins est celle des 0-5 ans. Cela pourrait s'expliquer par un faible afflux dans le régime des travailleurs indépendants par le biais des naissances, induisant une proportion plus importante d'enfants plus âgés. En d'autres termes, cela pourrait signifier que les attributaires entrent dans le régime des travailleurs indépendants plus tard, lorsqu'ils ont déjà des enfants et que ceux-ci sont plus âgés. Une autre explication pourrait être le fait qu'une proportion supérieure d'enfants de travailleurs indépendants poursuit des études en comparaison du régime des travailleurs salariés.

<sup>14</sup> Le nombre d'allocations de naissance pour ce régime figure dans l'annexe 5.

**Graphique 12 : Evolution du nombre d'enfants par catégorie d'âge pour le régime des travailleurs indépendants (1984-2011)<sup>15</sup>**



La catégorie qui subit la plus forte perte en 27 ans est la catégorie des 12-15 ans avec une diminution de 47,55 %, et celle qui subit la moins forte perte est celle des 0-5 ans avec seulement 32,13 %. Les catégories des 16-24 ans et des 6-11 ans présentent un profil assez similaire aux autres catégories avec respectivement une diminution globale de 36,93 % et de 39,90 %.

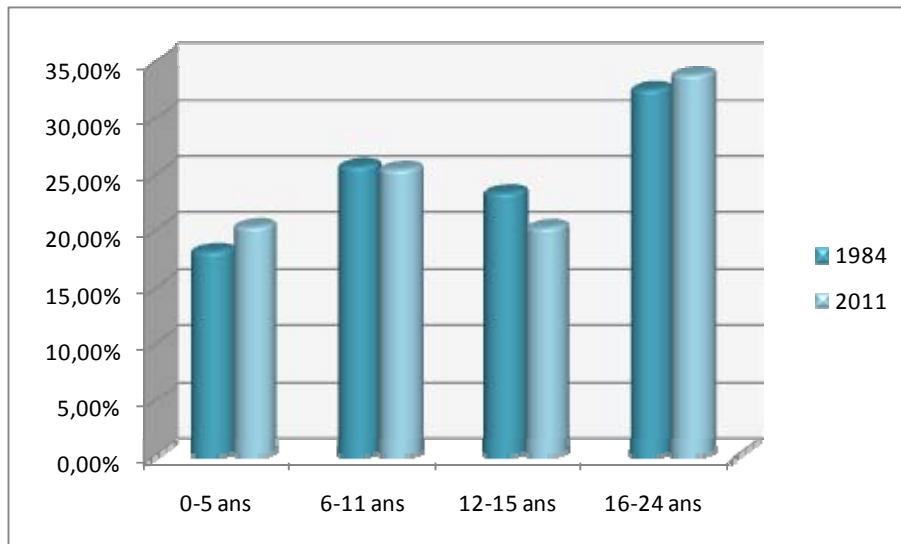
L'évolution des catégories 0-5 ans et 6-11 ans est toutefois marquée par une augmentation plus significative entre 1990 et 1994. Cette augmentation est une conséquence de l'écho du baby-boom du début des années 1990.

- La plus forte **diminution** => **12-15 ans** : -47,55 %.

<sup>15</sup> Les effectifs par catégorie d'âge figurent dans l'annexe 3.

En 1984, la catégorie qui comprend le plus grand pourcentage d'enfants est la catégorie des 16-24 ans avec 32,59 %. Viennent ensuite les catégories des 6-11 ans et des 12-15 ans qui représentent respectivement 25,75 % et 23,46 % des effectifs du régime. En queue de peloton, on retrouve la catégorie des 0-5 ans avec seulement 18,20 % des effectifs.

**Graphique 13 : Comparaison de la répartition des enfants par catégorie d'âge pour le régime des travailleurs indépendants (1984 et 2011)**



En 27 ans, le rapport entre ces catégories a changé. La proportion d'enfants de 12-15 ans s'est éloignée de celle des 6-11 ans pour se rapprocher de celle des 0-5 ans.

La catégorie des 16-24 ans représente une part supérieure de 1,28 %, celle des 0-5 ans représente 2,15 % de plus, celle des 6-11 ans est restée plus ou moins stable et celle des 12-15 ans a perdu une part de 3,19 % dans l'ensemble du régime.

En 2011, la catégorie d'âge qui compte

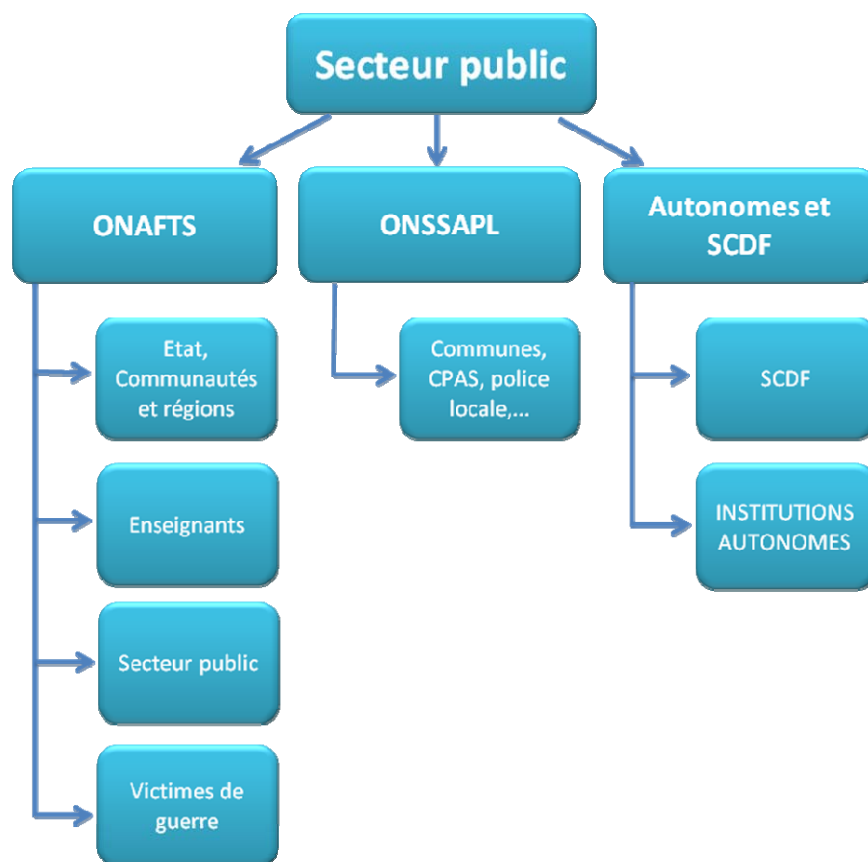
- le **plus** d'enfants => **16-24 ans** : 33,87 %,
- le **moins** d'enfants => **12-15 ans** : 20,28 %.

## 1.4 Le secteur public

### 1.4.1 Nombre total

Dans le régime du secteur public, il n'existe pas d'organisme central qui paie les allocations familiales. Elles sont payées par plusieurs organismes différents (voir schéma 1<sup>16</sup> ci-dessous) et les statistiques afférentes sont donc dispersées entre ces différents organismes. Il est, dès lors, assez difficile de consolider des chiffres historiques précis et fiables pour étudier l'évolution du nombre d'enfants dans ce régime.

Schéma 1 : Les organismes payeurs d'allocations familiales dans le secteur public



<sup>16</sup> Voir l'étude « Les allocations familiales dans le secteur public - Recensement 2010 ».

Dans le passé, les chiffres publiés par l'ONAFTS concernant le secteur public étaient constitués, d'une part, des **chiffres existants** pour

- l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL),
- l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS),
- le Service central des dépenses fixes (SCDF) ;

et, d'autre part, **d'estimations** réalisées par l'Office, sur la base de plusieurs sources (notamment des enquêtes réalisées auprès de plusieurs services publics) :

- pour les organismes publics qui payent de manière autonome les allocations familiales à leurs employés.

Actuellement, suite à l'obligation pour les organismes autonomes, de s'intégrer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2008 dans le Cadastre<sup>17</sup> des allocations familiales pour travailleurs salariés<sup>18</sup>, la dispersion des informations statistiques du secteur public a diminué et il est désormais possible d'obtenir une meilleure vue du nombre de dossiers et d'enfants bénéficiaires dans ce secteur.

En raison des difficultés à estimer correctement le nombre d'enfants dans le passé pour le secteur public, il est plus délicat d'évaluer l'évolution par année des effectifs pour ce régime. La suite de l'analyse est en partie basée sur des estimations et devra donc être considérée avec prudence.

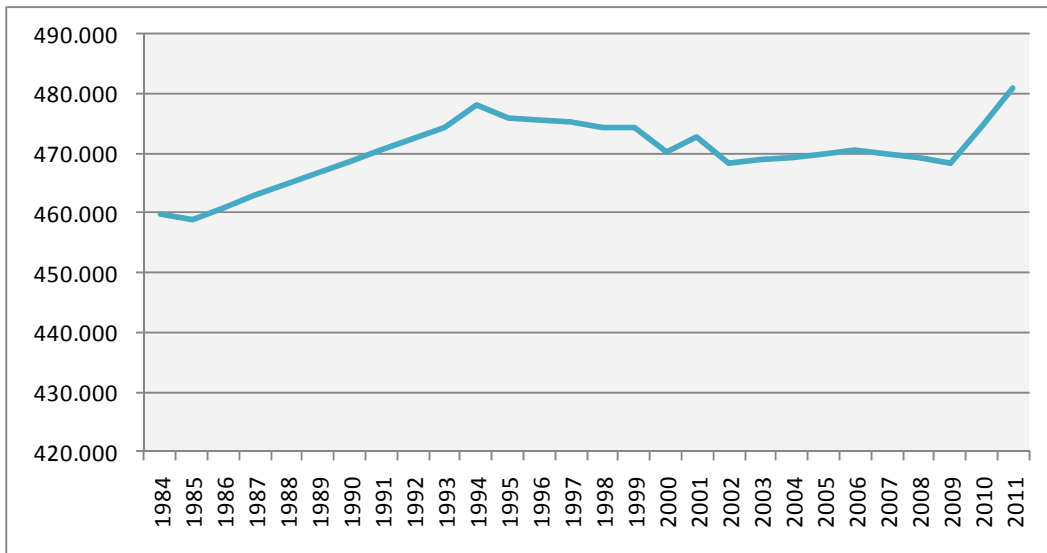
Depuis 1984, le nombre total d'enfants est relativement stable et en légère hausse de 4,64 %.

---

<sup>17</sup> La définition du Cadastre des allocations familiales sera reprise dans l'introduction de la seconde partie de cette étude.

<sup>18</sup> Loi-programme du 20 juillet 2006, publiée au Moniteur belge du 28 juillet 2006.

**Graphique 14 : Evolution du nombre d'enfants de 0-24 ans dans le régime du secteur public (1984-2011) (estimations)<sup>19</sup>**

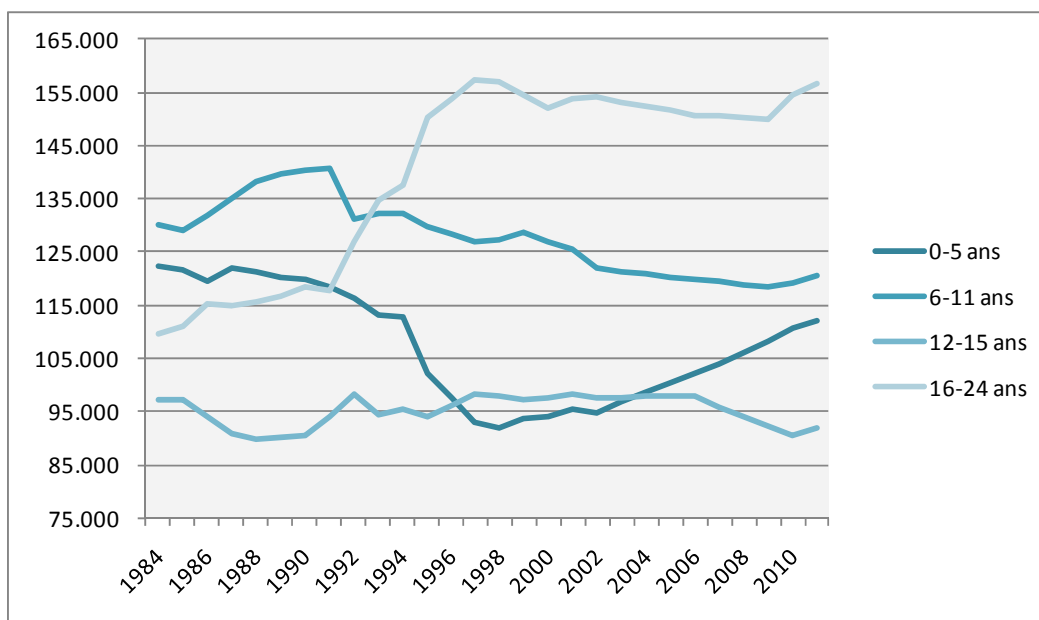


#### 1.4.2 Par catégorie d'âge

En 1984, la catégorie qui comprend le plus d'enfants est la catégorie des 6-11 ans. En 27 ans, elle subit une diminution globale du nombre d'enfants de 7,31 %. En 2011, elle n'est désormais plus la catégorie qui compte le plus d'enfants et se place en deuxième position.

<sup>19</sup> Les effectifs de 0-24 ans figurent dans l'annexe 4.

**Graphique 15 : Evolution du nombre d'enfants par catégorie d'âge pour le régime du secteur public (1984-2011)<sup>20</sup>**



La catégorie des 0-5 ans est la deuxième plus grande catégorie en 1984. Au cours de la période 1984-2011, cette catégorie va subir une diminution globale du nombre d'enfants de 8,50 %.

En 1984, la catégorie des 16-24 ans se place en 3<sup>ème</sup> position et connaît une augmentation de 42,63 % au cours des 27 dernières années, se plaçant ainsi en 1<sup>ère</sup> position en 2011.

Finalement, la catégorie qui compte le moins d'enfants aussi bien en 1984 qu'en 2011 est celle des 12-15 ans. Cette catégorie enregistre une diminution globale de 5,70 % en 27 ans.

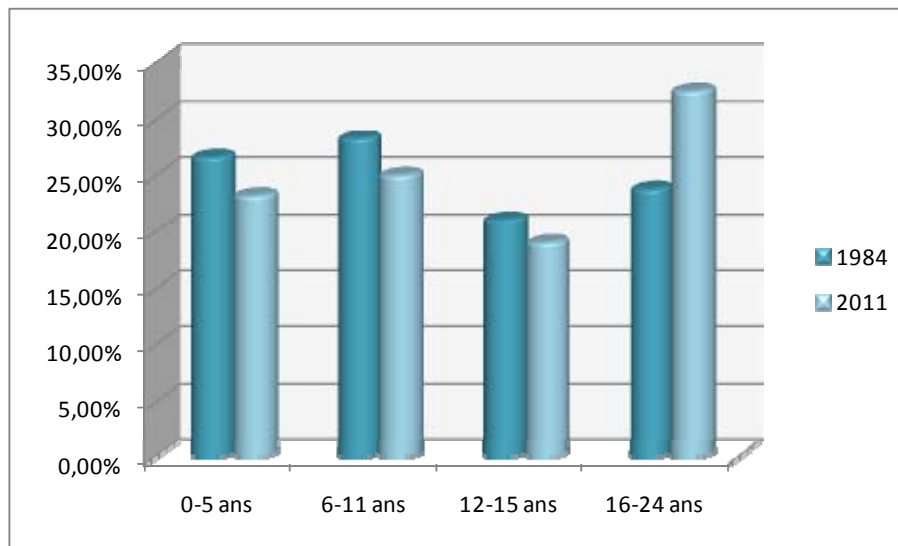
- La plus forte **augmentation** => **16-24 ans** : +42,63 %.
- La plus forte **diminution** => **0-5 ans** : -8,50 %.

<sup>20</sup> Les effectifs par catégorie d'âge figurent dans l'annexe 4.



En 1984, les catégories d'âge sont distribuées plus ou moins équitablement. Celles qui comprennent le plus d'enfants sont celles des 6-11 ans (avec 28,30 %) et des 0-5 ans (avec 26,64 %) tandis que celles qui comprennent le moins d'enfants sont celles des 16-24 ans (avec 23,88 %) et des 12-15 ans (avec 21,18 %).

**Graphique 16 : Comparaison de la répartition des enfants par catégorie d'âge (1984 et 2011)**



En 2011, la situation s'inverse quelque peu et l'écart entre les catégories se creuse légèrement avec l'augmentation de 8,67 % de la catégorie des 16-24 ans et la diminution des trois autres catégories (- 3,34 % pour celle des 0-5 ans, -3,23 % pour celle des 6-11 ans et -2,09 % pour celle des 12-15 ans).

En 2011, la catégorie d'âge qui compte

- le **plus** d'enfants => **16-24 ans** : 32,55 %,
- le **moins** d'enfants => **12-15 ans** : 19,09 %.

## 1.5 Comparaison entre les régimes

Aussi bien en 1984 qu'en 2011, le régime qui compte le plus d'enfants est celui des travailleurs salariés et celui qui en compte le moins est celui des PFG. En 27 ans, il y a eu des augmentations du nombre d'enfants aussi bien dans le régime des travailleurs salariés, que dans celui des prestations familiales garanties et dans celui du secteur public, mais le régime des travailleurs indépendants a subi une importante diminution.

**Tableau 1 : Effectifs par régime et par catégorie d'âge (1984 et 2011)**

Année	Régime	0-5 ans	6-11 ans	12-15 ans	16-24 ans	Total 0-24 ans
1984	Salariés	506.668	495.310	371.550	402.715	1.776.243
	PFG	1.834	1.341	754	427	4.356
	Indépendants	59.660	84.383	76.891	106.794	327.728
	Public	122.472	130.119	97.360	109.770	459.721
	<b>TOTAL</b>	<b>690.634</b>	<b>711.153</b>	<b>546.555</b>	<b>619.706</b>	<b>2.568.048</b>
2011	Salariés	581.354	537.452	351.578	511.887	1.982.271
	PFG	7.109	5.212	2.868	2.740	17.929
	Indépendants	40.490	50.715	40.326	67.357	198.888
	Public	112.063	120.605	91.812	156.562	481.042
	<b>TOTAL</b>	<b>741.016</b>	<b>713.984</b>	<b>486.584</b>	<b>738.546</b>	<b>2.680.130</b>

Le régime dont le nombre total d'enfants de 0 à 24 ans a le plus augmenté en 27 ans est celui des prestations familiales et celui qui a le plus diminué est celui des travailleurs indépendants (voir tableau suivant). Cette affirmation se vérifie également pour chacune des catégories d'âge.

Pour tous les régimes confondus, la catégorie d'âge dont le nombre d'enfants a le plus augmenté est celle des 16-24 ans et celle dont le nombre d'enfants a le plus diminué est celle des 12-15 ans. La catégorie des enfants de 0 à 5 ans a également connu une augmentation significative.

**Tableau 2 : Evolution des effectifs par régime et par catégorie d'âge (1984-2011)**

Régime	0-5 ans	6-11 ans	12-15 ans	16-24 ans	Total effectifs 0-24 ans
Salariés	14,74%	8,51%	-5,38%	27,11%	↗ 11,60%
PFG	287,62%	288,67%	280,37%	541,69%	↗ 311,59%
Indépendants	-32,13%	-39,90%	-47,55%	-36,93%	↘ -39,31%
Public	-8,50%	-7,31%	-5,70%	42,63%	↗ 4,64%
<b>TOTAL</b>	<b>7,30%</b>	<b>0,40%</b>	<b>-10,97%</b>	<b>19,18%</b>	<b>↗ 4,36%</b>

## 2. Analyse de l'évolution future du nombre d'enfants par âge et recherche d'un modèle prédictif

### 2.1 Choix de la méthode

L'évolution du nombre d'enfants dans les différents régimes d'allocations familiales varie fortement d'une classe d'âge à l'autre et d'un régime à l'autre. Il n'est, dès lors, pas évident d'anticiper celle-ci dans le futur. On peut toutefois établir un modèle qui approche au mieux cette évolution. Ce modèle est basé sur la méthode mathématique d'Andreiv Markov : le principe des probabilités de transition et des chaînes de Markov.

L'intérêt de cette méthode est qu'il s'agit d'un modèle démographique simple qui permet de modéliser l'évolution d'une population finie d'individus et qui ne nécessite pas de disposer de données remontant loin dans le passé. Cette méthode pourra donc être appliquée à la population finie des enfants de 0 à 25 ans<sup>21</sup> et sur des données plus récentes, donc plus précises.

En quelques mots, la méthode de Markov<sup>22</sup> est basée sur des probabilités de transition qui sont définies de la manière suivante :

<sup>21</sup> Le choix de cette limite sera expliqué dans le paragraphe 2.2.4. Evolution démographique par âge

<sup>22</sup> Ces définitions sont extraites du site internet de Wikipédia – L'encyclopédie libre – Articles : Chaîne de Markov et Propriété de Markov.

La **probabilité de transition**  $p_{i,j}$  est la probabilité de passer à l'état  $j$  au temps  $t_1$  si on était à l'état  $i$  au temps  $t_0$  :

$$p_{i,j} = P(X_1 = j | X_0 = i)$$

Sur base de ces probabilités, on peut définir la matrice de transition.

La famille de nombres  $P = (p_{i,j})$  est appelée matrice de transition de la chaîne de Markov. Pour pouvoir appliquer le principe de Markov, cette matrice doit être une matrice carrée<sup>23</sup> et doit contenir les probabilités de transition de telle manière que la somme de chaque ligne vaut 100 %.

Le principe de Markov dit que la meilleure prévision qu'on peut faire du futur, connaissant le passé et le présent, est identique à la meilleure prévision qu'on peut faire du futur, connaissant uniquement le présent.

En connaissant une situation au temps  $t_0$  et en lui appliquant la matrice de transitions on peut prédire la situation au temps  $t_1$  de la manière suivante :

$$x^{(1)} = x^{(0)}P$$

(où  $x^{(0)}$  et  $x^{(1)}$  sont des vecteurs représentant la situation au temps  $t_0$  et  $t_1$  respectivement).

De la même manière en connaissant maintenant la situation au temps  $t_1$  on peut prédire la situation au temps  $t_2$  à l'aide de la matrice de transition :

$$x^{(2)} = x^{(1)}P = x^{(0)}P^2$$

(où  $x^{(0)}$ ,  $x^{(1)}$  et  $x^{(2)}$  sont des vecteurs représentant la situation au temps  $t_0$ ,  $t_1$  et  $t_2$  respectivement).

---

<sup>23</sup> Elle doit contenir le même nombre de lignes que de colonnes

Ce principe peut s'appliquer encore et encore et de manière générale on obtient le **vecteur de probabilité au temps**  $t_n$  sur base du vecteur initial au temps  $t_0$  :

$$x^{(n)} = x^{(n-1)}P = x^{(0)}P^n$$

(où  $x^{(0)}$ ,  $x^{(n-1)}$ ,  $x^{(n)}$  sont des vecteurs représentant la situation au temps  $t_0$ ,  $t_{n-1}$ , et  $t_n$  respectivement).

Concrètement, l'étude consiste à déterminer une matrice de probabilités qui traduit l'évolution du nombre d'enfants pour chaque âge entre 0 et 25 ans<sup>24</sup>. Cette matrice pourra être appliquée à un vecteur constitué du nombre d'enfants à un instant donné afin de connaître le nombre d'enfants à un instant ultérieur, et ce pour chaque âge entre 0 et 25 ans.

## 2.2 Evolution 2009-2010

La première étape, pour établir ce modèle, consiste à analyser l'évolution du nombre d'enfants par âge entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010. Ces années ont été choisies car les données y afférant sont plus récentes et plus complètes, donc plus précises et de meilleure qualité. De plus, cela permettra de vérifier si l'estimation approche la réalité en se basant sur les informations du 31 décembre 2011.

### 2.2.1 Choix des données

Les données utilisées proviennent du Cadastre des allocations familiales et sont retravaillées de manière à pouvoir façonner le modèle. L'intérêt d'utiliser le Cadastre est qu'il permet d'étudier l'évolution du nombre d'enfants par âge et non plus par catégorie d'âge comme dans la première partie. De plus, cette source est la plus complète disponible. En effet, le Cadastre contient les dossiers pour lesquels des prestations familiales sont payées dans les régimes des travailleurs salariés, des prestations familiales garanties et du secteur public. Pour ces dossiers, le Cadastre regroupe un certain nombre de données d'identification relatives aux attributaires, aux allocataires mais surtout aux enfants bénéficiaires. D'autre part, depuis le 1er octobre 2008, en plus des caisses d'allocations familiales du régime des travailleurs salariés et de certains organismes publics

---

<sup>24</sup> Le choix de cette limite sera expliqué dans le paragraphe 2.2.4. Evolution démographique par âge

(ONSSAPL, ONAFTS, tiers,...), l'ensemble des institutions du secteur public<sup>25</sup> doivent insérer dans le Cadastre des allocations familiales les données des dossiers d'allocations familiales qu'elles gèrent pour leur personnel.

Les données concernant les enfants ont été extraites du Cadastre en date valeur du 31 décembre 2009 et du 31 décembre 2010 donnant ainsi deux « photos » de la situation à ces dates. Sur la base des dates de naissance et des numéros d'identification de la sécurité sociale, on a pu déterminer le nombre d'enfants par âge au 31 décembre 2009 et le nombre d'enfants par âge au 31 décembre 2010.

Soulignons le fait que, si les données extraites du Cadastre concernent les régimes d'allocations familiales des travailleurs salariés, celui des prestations familiales garanties et celui du secteur public, il n'est pas possible de faire la distinction entre les trois régimes (c'est-à-dire de déterminer auquel de ces 3 régimes un enfant appartient).

Le « **système** » désigne l'**ensemble** des enfants dont les allocations familiales sont payées dans le régime des travailleurs salariés, le régime des prestations familiales garanties ou le régime du secteur public.

A l'intérieur du système développé, il n'est **pas possible de faire la distinction** entre les trois régimes .

Les enfants dont les allocations familiales sont payées dans le régime des travailleurs indépendants ne font donc pas partie de ce système. Il en va de même pour les enfants ne faisant partie d'aucun autre régime d'allocations familiales belge.

---

<sup>25</sup> Y compris les organismes dont le personnel est rémunéré par l'Etat fédéral et qui ont confié le paiement des allocations familiales à l'ONAFTS et les organismes qui paient les allocations familiales pour leur propre compte et qui ont décidé de faire partie du Cadastre (ex. : la SNCB, La Poste).

## 2.2.2 Migrations

Les *migrations* sont définies comme les changements d'état possibles subis par les enfants entre la situation au 31 décembre 2009 et la situation au 31 décembre 2010. Il existe trois types de migrations qui peuvent être, soit **internes**, soit **externes** au système.

Entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, un enfant peut soit

- **entrer** dans le système (migration externe) ;
- **sortir** du système (migration externe) ;
- **rester** dans le système (et subir des migrations internes au système).

Pour la suite de cette étude et l'interprétation correcte des résultats, il est important de remarquer que certains dossiers d'enfants peuvent être répertoriés comme inactifs au 31 décembre 2009 mais comme actifs au 31 décembre 2010 et donc considérés comme entrant dans le système en 2010.

Prenons comme exemple le cas d'un étudiant de 19 ans qui finit son année scolaire le 30 juin 2009 et qui décide de ne pas continuer ses études en septembre. Au 31 décembre 2009, son dossier est devenu inactif et son numéro d'identification de la sécurité sociale ne sera pas repris dans l'extraction des données en date valeur du 31 décembre 2009. Si, par la suite, il décide de reprendre ses études et se réinscrit, par exemple au 1<sup>er</sup> octobre 2010, il a alors 20 ans, son droit est de nouveau ouvert à partir de novembre 2010 et son numéro d'identification de la sécurité sociale sera repris dans l'extraction des données en date valeur du 31 décembre 2010.

Le raisonnement est similaire pour la situation inverse. Un dossier considéré comme actif au 31 décembre 2009 et qui se retrouverait temporairement dans le statut inactif au 31 décembre 2010, sera considéré comme sortant du système en 2010.

Cette remarque est importante car elle concerne un nombre important de dossiers, ce qui influence fortement les résultats du modèle.

Les *entrées* dans le système sont définies par :

- les **naissances** ;
- les **transferts** de dossiers **provenant** du régime des travailleurs **indépendants** ;
- les changements de statut des dossiers placés temporairement en statut **inactif** et qui sont **de nouveau** placés dans le statut **actif** ;
- l'**ouverture du droit** aux allocations familiales en Belgique pour les attributaires dont les enfants sont élevés **hors du royaume** ;
- les **migrations** d'enfants **venant de l'étranger** et qui n'avaient pas de droit dans un des trois régimes repris dans le système.

Les *sorties* du système sont définies par :

- les **transferts** de dossiers **vers** le système des travailleurs **indépendants** ;
- les **migrations** d'enfants **vers l'étranger** et qui n'ont plus de droit dans un des trois régimes repris dans le Cadastre ;
- les changements de statut des dossiers d'**actif vers inactif** ;
- le **commencement** de la **vie active** pour les enfants de **plus de 18 ans** ;
- l'**arrivée** à l'âge de **25 ans** ;
- les **décès**.

Les *migrations internes* au système sont définies par :

- les **changements d'âge** des enfants : par définition, tous les enfants qui restent dans le système vont passer de l'**âge t au 31 décembre 2009** à l'**âge t+1 au 31 décembre 2010**;
- les **changements de régime** d'allocations familiales entre le régime des travailleurs salariés, des PFG et du secteur public. Mais puisqu'il n'est pas possible de distinguer auquel de ces trois régimes appartient un enfant, ces migrations ne seront **pas reprises** dans les probabilités de transition.



### 2.2.3 Evolution du nombre total d'enfants

Le tableau suivant étudie le comportement du nombre total d'enfants (tous âges confondus) et les échanges qui se produisent entre l'intérieur et l'extérieur du système. Au 31 décembre 2009 il y avait 2.405.519 enfants présents dans le système et au 31 décembre 2010, 2.447.889.

**Tableau 3 : Migrations du nombre total d'enfants entre 2009 et 2010**

Nombre d'enfants		Migrations		
31/12/2009	31/12/2010	Entrées	Sorties	Restés
2.405.519	2.447.889	195.625	153.255	2.252.264

Entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, 153.255 enfants sont sortis du régime des travailleurs salariés, des prestations familiales garanties ou du régime du secteur public, soit parce qu'ils ont atteint l'âge de 25 ans, soit parce qu'ils ont commencé à travailler, soit parce que leur dossier a été transféré vers le régime des travailleurs indépendants ou vers l'étranger ou encore parce que leur dossier a été placé en statut inactif.

A l'inverse, 195.625 enfants sont entrés dans le système (par la naissance, des migrations depuis l'étranger ou depuis le régime des travailleurs indépendants, des changements dans le statut actif/inactif,...).

Entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, 2.252.264 enfants sont restés dans le système.

### 2.2.4 Evolution démographique par âge

Pour cette analyse plus détaillées des migrations par âge, il est important de remarquer que les données sont limitées aux enfants entre 0 et 25 ans. Les enfants de 25 ans sont pris en considération car le Cadastre dénombre des enfants actifs pour cet âge. En effet, il s'agit des enfants qui ont atteint l'âge de 25 ans en décembre de l'année en cours et qui reçoivent leur dernier paiement en janvier de l'année suivante. Les enfants de plus de 25 ans<sup>26</sup> ne sont pas pris en considération dans cette analyse car leur nombre ne va cesser de diminuer à l'avenir et n'influencera pas fortement l'évolution démographique.

---

<sup>26</sup> Il s'agit des seuls enfants handicapés qui reçoivent les allocations familiales sans limite d'âge.

Pour une meilleure compréhension de la suite de l'analyse, remarquons que, par exemple, dans le système, les enfants de 3 ans en 2009 représentent les enfants qui ont atteint l'âge de 3 ans au 31 décembre 2009. Les enfants de 3 ans en 2010 représentent, quant à eux, les enfants qui ont atteint l'âge de 3 ans au 31 décembre 2010, il en va de même pour chaque âge.

L'analyse du Cadastre montre que le nombre d'enfants de 0 an en 2009 et 2010 est moins élevé par rapport à ce que représente une cohorte de naissances<sup>27</sup> ces dernières années. L'explication tient dans le fait qu'on a sélectionné les enfants actifs au 31 décembre. Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre n'ont pas encore reçu le statut actif dans le Cadastre lors de la sélection puisque leur droit n'est ouvert que le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit (soit le 1<sup>er</sup> janvier). Par conséquent, ces enfants, n'ont pas été repris dans la sélection.

Prenons comme exemple le cas d'un enfant né le 26 décembre 2009. Le premier paiement d'allocations familiales en sa faveur aura lieu en janvier 2010. Dès lors, son dossier ne sera pas encore activé dans le Cadastre au 31 décembre 2009 et ne sera donc pas sélectionné dans l'extraction de données en cette date. En réalité, cet enfant est bien né avant le 31 décembre 2009 et a bien 0 an à cette date. Ceci explique le nombre moins élevé d'enfants de 0 an sélectionnés dans la base de données par rapport aux cohortes de naissance observées ces dernières années. Le raisonnement est similaire pour le nombre d'enfants de 0 an en 2010.

Puisque le but de cette partie est de développer un modèle démographique, il est nécessaire qu'il reflète la réalité. On a donc dû augmenter le nombre d'enfants de 0 an en 2009 et en 2010 afin de représenter une cohorte réelle de naissances. Pour cela, on a choisi de prendre une moyenne du nombre de naissances des cohortes les plus jeunes.

Cette correction étant effectuée, on a analysé le nombre d'entrées, de sorties et d'enfants passant à l'âge supérieur. On peut dire que la majeure partie des entrées est concentrée à 0 an en 2010, en raison des naissances de 2010. Toutefois, ces entrées peuvent avoir lieu à n'importe quel âge puisque les enfants peuvent arriver du système des travailleurs indépendants ou de l'étranger bien après leur naissance et qu'un nombre considérable de dossiers d'enfants dont le statut est inactif en 2009, sont de nouveau actifs en 2010.

---

<sup>27</sup> Une cohorte de naissances (ou génération) représente un groupe de personnes nées pendant une période déterminée, l'année civile étant généralement prise comme référence.

On a également remarqué que le nombre d'enfants par âge diminue fortement à partir de 20 ans (il y a donc plus de sorties) puisqu'il y a, à partir de cet âge, de plus en plus d'enfants qui terminent leurs études.

### 2.2.5 Matrice de transition

Sur la base des constatations faites sur l'évolution du nombre d'enfants par âge entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, on peut établir une matrice de transition qui peut ensuite être appliquée à un vecteur représentant le nombre d'enfants par âge au moment  $t_0$  afin d'obtenir un vecteur représentant le nombre d'enfants au temps  $t_1, t_2, \dots, t_n$ .

La matrice de transition est présentée dans le tableau 4 de la page suivante à titre d'information.

Dans cette matrice, les valeurs  $c1$ ,  $c2$  et  $c3$  représentent des valeurs constantes qui permettent de modéliser les entrées et les sorties dans le système. La valeur  $c1$  sert à modéliser les probabilités d'entrée des enfants par migration vers l'intérieur du système, c'est-à-dire les probabilités de rentrer dans le système à n'importe quel âge sauf 0 an. La valeur  $c2$  sert à modéliser les probabilités d'entrée des enfants par la naissance à 0 an. La valeur  $c3$  sert à modéliser les probabilités de sortie des enfants vers l'extérieur du système. La diagonale en gras représente les probabilités de passer d'un âge en 2009 à l'âge supérieur en 2010 (les lignes représentent les âges en 2009 et les colonnes représentent les âges en 2010).

La matrice de transition est basée sur les changements d'état qui se sont produits entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 et le modèle traduit les hypothèses de naissances et de migrations valables à ce moment.

L'avantage d'utiliser les constantes définies ci-dessus est de permettre de modéliser plusieurs scénarios possibles en faisant varier le nombre des naissances ou des migrations.

Il s'agit bien d'une matrice carrée dont la somme des lignes vaut 100 %, comme le requiert le principe de Markov.

**Tableau 4 : Matrice des probabilités de transition par âge entre les années 2009 et 2010**

2009 \ 2010	c1	c2	0 ans	1 ans	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	24 ans	25 ans	c3	Total	
c1	0,00%	0,00%	0,00%	<b>8,89%</b>	<b>8,89%</b>	<b>5,88%</b>	<b>4,75%</b>	<b>4,51%</b>	<b>4,54%</b>	<b>4,27%</b>	<b>4,21%</b>	<b>4,13%</b>	<b>3,99%</b>	<b>3,97%</b>	<b>4,21%</b>	<b>3,48%</b>	<b>3,69%</b>	<b>3,21%</b>	<b>3,65%</b>	<b>3,76%</b>	<b>3,42%</b>	<b>4,30%</b>	<b>3,37%</b>	<b>3,03%</b>	<b>2,29%</b>	<b>1,82%</b>	<b>1,40%</b>	<b>0,35%</b>	<b>0,00%</b>	<b>100,00%</b>	
c2	0,00%	0,00%	<b>100,00%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>0,00%</b>	<b>100,00%</b>	
0 ans	0,00%	0,00%	0,00%	<b>96,80%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>3,20%</b>	<b>100,00%</b>	
1 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>98,39%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>1,61%</b>	<b>100,00%</b>	
2 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>97,81%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>2,19%</b>	<b>100,00%</b>	
3 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>98,07%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>1,93%</b>	<b>100,00%</b>	
4 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>97,90%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>2,10%</b>	<b>100,00%</b>	
5 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>97,83%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>2,17%</b>	<b>100,00%</b>	
6 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>98,03%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>1,97%</b>	<b>100,00%</b>
7 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>97,90%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>2,10%</b>	<b>100,00%</b>
8 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>98,42%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>1,58%</b>	<b>100,00%</b>
9 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>98,32%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>1,68%</b>	<b>100,00%</b>
10 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>98,29%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>1,71%</b>	<b>100,00%</b>
11 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>98,14%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>1,86%</b>	<b>100,00%</b>
12 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>98,91%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>1,09%</b>	<b>100,00%</b>
13 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>98,38%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>1,62%</b>	<b>100,00%</b>
14 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>98,57%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>1,43%</b>	<b>100,00%</b>
15 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>98,10%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>1,90%</b>	<b>100,00%</b>
16 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>98,54%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>1,46%</b>	<b>100,00%</b>
17 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>92,57%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>7,43%</b>	<b>100,00%</b>
18 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>83,20%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>16,80%</b>	<b>100,00%</b>
19 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>82,34%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>17,66%</b>	<b>100,00%</b>
20 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>77,13%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>22,87%</b>	<b>100,00%</b>
21 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>73,45%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>26,55%</b>	<b>100,00%</b>
22 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>63,06%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>36,94%</b>	<b>100,00%</b>
23 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>53,63%</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>46,37%</b>	<b>100,00%</b>
24 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>7,09%</b>	<b>92,91%</b>	<b>100,00%</b>	
25 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	
c3	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	

ligne c1 = probabilités d'entrée (sauf 0 an)  
 ligne c2 = probabilités de naissance (entrées à 0 an)  
 colonne c3 = probabilités de sortie

### 2.3 Projections pour le futur

En appliquant cette matrice aux données de 2010, on obtient une estimation du nombre d'enfants en 2011 qui s'élève à 2.472.761 unités, soit une augmentation de 1,31 % du nombre d'enfants par rapport à 2010. Si l'on compare cette estimation à l'augmentation réelle constatée entre 2010 et 2011 sur base du Cadastre<sup>28</sup>, on constate que cette dernière s'élève à 1,33 %. Le modèle a donc fourni une estimation sur un an à 0,02 % près de la réalité.

Afin de garantir une plus grande fiabilité à ce modèle, sa portée est limitée à 10 ans, c'est-à-dire qu'il permet d'estimer l'évolution démographique future pour les dix années à venir. Les résultats obtenus sont repris dans le tableau suivant.

**Tableau 5 : Estimation de l'évolution du nombre d'enfants de 0-25 ans pour les années 2011 à 2020**

Année	0-25 ans	Evolution en nombre absolu	Evolution en nombre relatif
2010	2.440.893 <sup>29</sup>	-	-
2011	2.472.761	31.868	1,31%
2012	2.501.679	28.918	1,17%
2013	2.528.649	26.970	1,08%
2014	2.554.348	25.698	1,02%
2015	2.579.249	24.901	0,97%
2016	2.603.724	24.475	0,95%
2017	2.628.074	24.350	0,94%
2018	2.652.051	23.976	0,91%
2019	2.675.219	23.169	0,87%
2020	2.697.366	22.147	0,83%

De manière générale, le modèle démontre que le nombre d'enfants de 0 à 25 ans va continuer à augmenter dans les années à venir, mais que cette augmentation va être de moins en moins forte chaque année. En effet, en partant de la situation en 2010, on constate en 10 ans, une augmentation

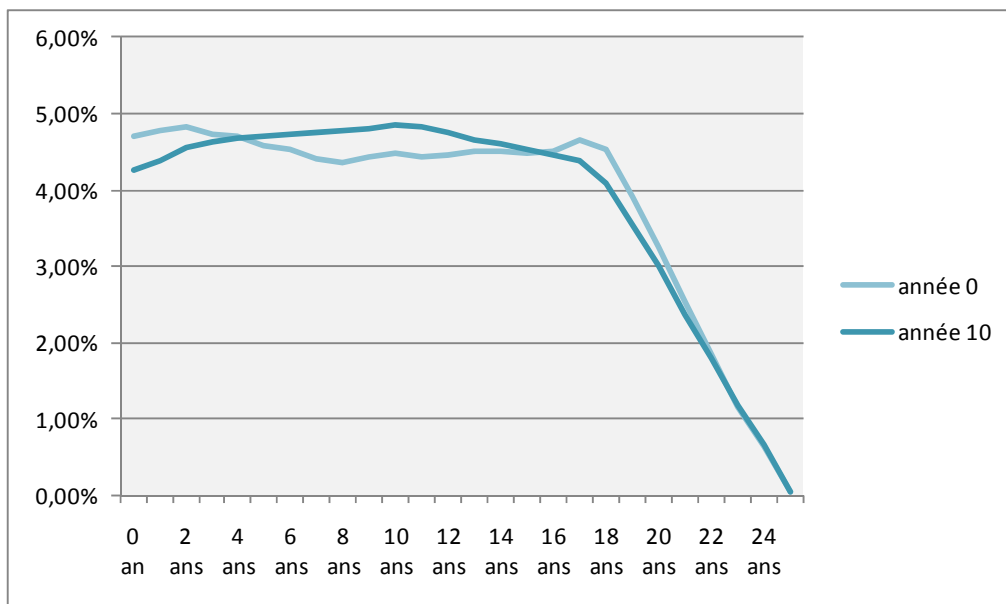
<sup>28</sup> En tenant compte de la correction effectuée sur les enfants de 0 an et en ne tenant pas compte du nombre d'enfants de plus de 25 ans.

<sup>29</sup> Ce chiffre tient compte de la correction effectuée sur les enfants de 0 an et ne tient pas compte du nombre d'enfants de plus de 25 ans.

globale de 10,51 % du nombre d'enfants. Toutefois, si cette augmentation est de l'ordre de 1,31 % entre l'année initiale (année 2010) et la première année d'estimation, elle est seulement de l'ordre de 0,83 % entre la 9<sup>ème</sup> et la 10<sup>ème</sup> année d'estimation.

Le graphique 18 (ci-dessous) montre les grandes tendances qui se dégagent au niveau de la distribution du nombre d'enfants par âge entre l'année initiale (année 0) et l'estimation au bout de 10 ans (année 10), et ce, dans le contexte actuel, c'est-à-dire dans les conditions de migration<sup>30</sup> et de naissance existantes entre 2009 et 2010.

**Graphique 18 : Distribution des enfants par âge en pourcentage**



D'après le modèle, la distribution par catégorie d'âge va changer dans les 10 années à venir. En effet, il y a une diminution du pourcentage d'enfants de plus de 18 ans par rapport à l'année initiale (année 0).

Cette diminution des 18-24 ans est le résultat du modèle d'estimation et des transitions qui existent entre les différents âges. Elle est due au fait que les grandes cohortes d'enfants du milieu des années 1990 (période de l'écho du baby-boom) sortent du système des allocations familiales car ces enfants

<sup>30</sup> Par migrations, on entend ici, les entrées et les sorties dans le système, telles que définies au début de cette partie.

atteignent l'âge de 25 ans ou commencent à travailler. Cela traduit un rajeunissement de la population d'enfants de 0-25 ans.

On constate également une diminution du pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans, mais cette diminution est influencée par les hypothèses de départ relatives aux naissances. En effet, le nombre de naissances lors de l'année initiale est une constante qui dépend d'un choix arbitraire.

Le modèle estime ensuite sur base de cette constante, comment se comporte le nombre d'enfants. Remarquons, toutefois, que le modèle est construit de manière à pouvoir adapter cette constante. Il est donc possible d'étudier plusieurs cas de figure en faisant varier le nombre de naissances de l'année initiale. Il en va de même pour les constantes qui représentent les migrations<sup>31</sup>.

Sur base de l'évolution du nombre d'enfants entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, on a donc développé un modèle démographique qui permet de prévoir l'évolution du nombre total d'enfants de 0-25 ans et du nombre d'enfants par âge dans les régimes des travailleurs salariés, des prestations familiales garanties et du secteur public pour les dix années à venir à l'aide d'une matrice de transition.

La matrice de transition permet une **extrapolation du présent vers le futur** selon les **mêmes conditions de migration et de naissance** que celles existantes entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010.

Le modèle final est toutefois construit de manière à pouvoir faire varier le nombre de migrations et de naissances.

Le modèle prévoit que, dans les conditions actuelles, la population d'**enfants de 0 à 25 ans continue d'augmenter** dans les années à venir mais dans une moindre mesure qu'actuellement. Il prévoit également un **rajeunissement** de la population.

---

<sup>31</sup> Il s'agit de la constante qui modélise les entrées et de celle qui modélise les sorties.

## Conclusion

La première partie de cette étude a permis de dégager les grandes tendances de l'évolution démographique au sein de la population des enfants de 0 à 24 ans à travers les différents régimes d'allocations familiales sur la période 1984-2011. Ces tendances varient fortement d'un régime à l'autre ainsi que d'une classe d'âge à l'autre et il existe des glissements entre certains régimes d'allocations familiales.

En considérant la totalité des quatre régimes d'allocations familiales étudiés, on constate que les catégories d'âge qui comportent le plus d'enfants en 2011 sont celles des 0-5 ans et des 16-24 ans alors que ce n'était pas le cas en 1984. En effet, en 1984, la catégorie qui comptait le plus d'enfants était celle des 6-11 ans.

Le nombre élevé d'enfants de 0 à 5 ans est dû, entre autre, à l'impact de l'écho du baby-boom du début des années 1990 sur les classes d'âge.

De manière générale et pour l'ensemble des quatre régimes, on peut dire que la catégorie d'âge qui a le plus augmenté en 27 ans est celle des 16-24 ans (+ 19,18 %) et celle qui a le plus diminué, celle des 12-15 ans (- 10,97 %). En définitive, on peut dire que les enfants de 0-24 ans ont augmenté de 4,36 %, tous régimes confondus.

L'étude a également permis de développer un modèle de prédiction de l'évolution du nombre d'enfants de 0 à 25 ans<sup>32</sup> dans les régimes des travailleurs salariés, des prestations familiales garanties et du secteur public sur base de l'évolution constatée entre 2009 et 2010 par le biais du Cadastre des allocations familiales<sup>33</sup>.

Ce modèle a aidé à répondre à la question initialement posée : « Est-ce que le nombre d'enfants va continuer d'augmenter au cours des années à venir ? ». La réponse est affirmative, selon les mêmes hypothèses de migration et de naissance que celles existantes entre 2009 et 2010. En effet, on a démontré que la croissance du nombre d'enfants va continuer pour l'ensemble des trois régimes étudiés même si cette augmentation sera de moins en moins forte au cours des années à venir.

---

<sup>32</sup> Le choix de cette limite est expliqué dans le paragraphe 2.2.4. Evolution démographique par âge

<sup>33</sup> Le modèle ne prend pas en compte le régime des travailleurs indépendants puisque les données concernant ce régime ne se trouvent pas dans le Cadastre.



Le modèle démontre également que les tendances constatées par le passé au niveau de la catégorie des 18-24 ans vont s'inverser. En effet, il prévoit une diminution du nombre d'enfants de 18-24 ans dans les 10 années à venir. Cette diminution est due à la sortie des enfants issus de l'écho<sup>34</sup> du baby-boom et qui atteignent l'âge de 25 ans.

En définitive, l'étude démontre donc que la population des enfants de 0-24 ans va rajeunir dans le futur même si le nombre de ces enfants ne va cesser d'augmenter.

---

<sup>34</sup> Voir la note n° 4 en bas de la page 4.



# **ANNEXES**

**Annexe 1 : Régime des travailleurs salariés - Effectifs (1984-2011)<sup>35</sup>**

Année	0-5 ans	6-11 ans	12-15 ans	16-24 ans	Total
1984	506.668	495.310	371.550	402.715	1.776.243
1985	503.526	496.352	364.429	408.611	1.772.918
1986	497.852	495.832	348.183	415.471	1.757.338
1987	492.862	496.512	331.083	420.586	1.741.043
1988	495.168	498.916	324.547	421.510	1.740.141
1989	501.385	498.097	318.914	416.019	1.734.415
1990	515.624	500.765	320.416	416.552	1.753.357
1991	529.045	497.155	324.733	409.034	1.759.967
1992	540.831	495.345	328.657	404.932	1.769.765
1993	543.279	493.166	331.604	416.103	1.784.152
1994	541.554	493.770	331.843	421.227	1.788.394
1995	538.048	499.636	329.502	430.278	1.797.464
1996	534.366	507.841	326.017	437.382	1.805.606
1997	530.661	520.263	322.184	436.373	1.809.481
1998	524.818	528.754	321.274	434.735	1.809.581
1999	521.799	533.791	324.269	429.971	1.809.830
2000	523.145	534.648	329.132	423.373	1.810.298
2001	523.709	532.904	336.233	417.298	1.810.144
2002	523.419	531.110	344.209	423.933	1.822.671
2003	522.364	527.097	352.975	430.161	1.832.597
2004	526.765	524.620	360.108	438.368	1.849.861
2005	530.976	521.377	361.808	443.000	1.857.161
2006	536.785	523.670	358.576	453.707	1.872.738
2007	544.018	525.858	353.361	466.001	1.889.238
2008	554.470	526.602	349.490	481.872	1.912.434
2009	564.638	526.444	348.514	497.871	1.937.467
2010	573.729	530.468	350.008	505.609	1.959.814
2011	581.354	537.452	351.578	511.887	1.982.271

<sup>35</sup> Source : ONAFTS.

**Annexe 2 : Régime des prestations familiales garanties - Effectifs (1984-2011)<sup>36</sup>**

Année	0-5 ans	6-11 ans	12-15 ans	16-24 ans	TOTAL
1984	1.834	1.341	754	427	4.356
1985	2.400	1.731	974	630	5.735
1986	2.845	1.989	1.126	848	6.808
1987	3.730	2.530	1.384	1.074	8.718
1988	3.995	2.719	1.496	1.152	9.362
1989	3.969	2.765	1.462	1.163	9.359
1990	3.639	2.683	1.370	1.177	8.869
1991	3.996	2.958	1.552	1.286	9.792
1992	4.225	3.153	1.667	1.377	10.422
1993	4.715	3.671	1.885	1.462	11.733
1994	5.357	4.183	2.192	1.612	13.344
1995	5.559	4.298	2.247	1.744	13.848
1996	6.137	4.631	2.485	1.739	14.992
1997	6.482	5.008	2.624	1.928	16.042
1998	6.449	4.980	2.687	2.063	16.179
1999	6.674	5.137	2.892	2.066	16.769
2000	5.603	4.526	2.604	1.920	14.653
2001	5.158	4.215	2.515	1.960	13.848
2002	5.674	4.498	2.743	2.165	15.080
2003	5.820	4.539	2.808	2.371	15.538
2004	5.298	4.202	2.616	2.282	14.398
2005	5.515	4.271	2.591	2.223	14.600
2006	6.267	4.711	2.743	2.537	16.258
2007	5.351	3.965	2.404	2.166	13.886
2008	5.387	4.056	2.392	1.961	13.796
2009	5.634	4.203	2.491	2.122	14.450
2010	6.560	5.030	2.796	2.525	16.911
2011	7.109	5.212	2.868	2.740	17.929

<sup>36</sup>Source : ONAFTS.

**Annexe 3 : Régime des travailleurs indépendants - Effectifs (1984-2011)<sup>37</sup>**

Année	0-5 ans	6-11 ans	12-15 ans	16-24 ans	TOTAL
1984	59.660	84.383	76.891	106.794	327.728
1985	58.180	81.346	72.787	105.012	317.325
1986	56.454	80.101	70.230	103.852	310.637
1987	56.159	80.381	68.041	100.587	305.168
1988	55.814	78.734	64.486	100.988	300.022
1989	54.522	75.180	59.436	94.122	283.260
1990	53.997	72.010	57.079	90.128	273.214
1991	55.197	71.231	56.594	88.611	271.633
1992	55.654	70.186	56.073	86.314	268.227
1993	56.804	70.138	55.505	85.666	268.113
1994	57.727	71.165	54.821	85.222	268.935
1995	57.178	71.446	53.665	84.319	266.608
1996	55.803	71.992	52.007	83.564	263.366
1997	53.282	71.859	50.095	81.341	256.577
1998	50.177	71.217	48.942	79.133	249.469
1999	47.216	69.293	47.751	75.043	239.303
2000	44.684	66.555	47.102	71.620	229.961
2001	41.906	63.863	46.405	69.812	221.986
2002	39.981	60.929	45.869	69.009	215.788
2003	38.181	58.482	45.511	68.031	210.205
2004	37.177	56.125	45.204	67.103	205.609
2005	36.783	55.103	45.172	67.361	204.419
2006	36.017	52.518	43.072	64.729	196.336
2007	36.162	51.315	41.457	64.004	192.938
2008	38.917	52.518	41.840	67.139	200.414
2009	40.592	52.121	41.432	68.489	202.634
2010	40.880	51.230	40.748	67.499	200.357
2011	40.490	50.715	40.326	67.357	198.888

<sup>37</sup> Source : INASTI et ONAFTS.

#### Annexe 4 : Régime du secteur public - Effectifs (1984-2011)<sup>38</sup>

Année	0-5 ans	6-11 ans	12-15 ans	16-24 ans	Total
1984	122.472	130.119	97.360	109.770	459.721
1985	121.608	129.173	97.084	111.115	458.980
1986	119.589	131.956	94.202	115.172	460.920
1987	121.872	135.193	90.903	114.891	462.859
1988	121.273	138.084	89.723	115.719	464.799
1989	120.157	139.791	90.212	116.579	466.738
1990	119.735	140.258	90.369	118.316	468.678
1991	118.356	140.791	93.869	117.602	470.617
1992	116.456	130.988	98.133	126.980	472.557
1993	113.280	132.281	94.351	134.574	474.486
1994	112.780	132.306	95.452	137.481	478.019
1995	102.141	129.609	94.057	150.178	475.985
1996	97.579	128.235	96.075	153.821	475.710
1997	92.912	126.866	98.180	157.440	475.398
1998	91.980	127.348	97.989	157.088	474.405
1999	93.734	128.746	97.361	154.543	474.384
2000	93.863	126.838	97.428	152.028	470.157
2001	95.340	125.580	98.359	153.631	472.910
2002	94.906	121.861	97.695	154.010	468.472
2003	96.691	121.343	97.729	153.200	468.963
2004	98.476	120.825	97.762	152.391	469.453
2005	100.261	120.306	97.795	151.581	469.944
2006	102.046	119.788	97.828	150.772	470.434
2007	104.067	119.320	95.951	150.451	469.789
2008	106.089	118.851	94.074	150.131	469.145
2009	108.110	118.383	92.197	149.810	468.500
2010	110.547	118.974	90.570	154.444	474.535
2011	112.063	120.605	91.812	156.562	481.042

<sup>38</sup> Source : ONAFTS, ONSSAPL, SCDF.

**Annexe 5 : Nombre d'allocations de naissance dans les différents régimes  
(1984-2011)<sup>39</sup>**

Année	Régime		
	Travailleurs salariés	Prestations familiales garanties	Indépendants
1984	82.567	317	7.996
1985	89.859	1.024	8.082
1986	87.743	974	8.653
1987	88.706	1.111	8.572
1988	90.728	1.271	8.546
1989	94.771	1.270	8.936
1990	97.123	923	8.850
1991	99.774	1.144	9.327
1992	99.939	1.067	8.638
1993	96.241	1.045	8.736
1994	94.672	1.375	8.232
1995	92.133	1.394	8.166
1996	92.649	1.520	7.157
1997	92.797	1.630	6.901
1998	89.680	1.560	6.368
1999	90.082	1.447	6.140
2000	91.294	1.415	6.940
2001	91.455	1.169	6.454
2002	89.661	1.263	5.703
2003	90.883	1.416	5.954
2004	94.011	1.305	5.640
2005	94.029	1.185	5.731
2006	96.578	1.447	5.765
2007	96.825	1.271	5.680
2008	100.585	1.249	5.782
2009	100.558	1.333	5.599
2010	101.663	1.607	5.956
2011	100.424	1.759	5.651

<sup>39</sup> ONAFTS, INASTI.